



République du Bénin
Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles



Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires
Protégées (PIFSAP)
PROJET N° : 00076343

COMMUNE : ADJARRA

ARRONDISSEMENT : ADJARRA 1

VILLAGE : HOUNHOUEKO

*PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION SIMPLIFIE
DE LA FORET SACREE ORO-ZOUN D'ANAGODOME*



Novembre 2012

Réalisé par l'ONG :

**Institut d'Application des Méthodes de Développement
(IAMD)**

Code postal: BP 253 Allada ;

Tél : (229) 21.10.04.42 ; 90.90.92.91 ; 97.01.15.70

E.mail : iamd_ong@yahoo.fr



Avec la collaboration de :

- GANDONOU B. Marius : Expert en GRN, Chef de mission ;
- PADONOU Pierre : Expert en GRN, Consultant associé

Remerciements pour la collaboration :

- Aux autorités communales de la mairie d'Adjarra,
- Aux populations riveraines de la forêt sacrée oro-zoun d'Anagodome,
- Aux gestionnaires et aux chefs traditionnels.

Sommaire

Sommaire	2
Avant propos/remerciements.....	4
Sigles et acronymes	5
Définition de quelques termes	6
Synthèse de l'approche méthodologique utilisée	7
Résumé du Plan	7
1. INTRODUCTION.....	9
1.1 Contexte et justification	9
1.2 Cadre juridique et institutionnel de gestion des forêts	10
1.3 Présentation du Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin (PIFSAP)	12
2. PRESENTATION DE LA FORET SACREE	13
2.1- Renseignements administratifs	13
2.2- Données sur le milieu naturel.....	15
2.3- Données sur le milieu humain	16
2.4- Délimitation de la forêt.....	18
2.5- Analyse des enjeux que représente la forêt sacrée	20
2.5.1- Enjeux écologiques	20
2.5.2- Enjeux socioculturels ou cultuels.....	20
2.6- Evaluation des ressources de la FS.....	20
3. DEFINITION DES OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET SACREE	25
4. ZONAGE DE LA FORET SACREE	26
5. ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE LA FORET SACREE	26
5.1- Définition participative des résultats attendus de chaque série.....	26
5.2- Définition consensuelle des règles de gestion de chaque série.....	27
5.3- Définition des coûts des activités	27
5.4- Tableau synthèse du plan de gestion.....	28
6. DISPOSITIF DE GESTION	39
6.1- Gestion des produits ligneux	40
6.2- Gestion des produits forestiers non ligneux	41
6.3- Fixation de la clé de répartition	41
7. ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	41
8. SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN	44
8.1. Indicateurs de la situation de référence.....	44
8.2. Suivi de la conservation.....	45
8.3. Suivi des activités des groupements	45
9. ELABORATION DU COUT DE LA MISE DU PLAN SIMPLE DE GESTION.....	45
9.1- Evaluation des charges	45
9.2- Evaluation des produits	46
10. CONCLUSION	46
ANNEXES	47

Avant propos/remerciements

Le plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié de la forêt sacrée " Oro-zoun d'Anagodomè" est un document important qui donne les nouvelles orientations pour de l'aménagement et la conservation de cette forêt sacrée. Les autorités locales et surtout celle de la commune d'Adjarra ont sollicité l'appui du PIFSAP pour l'élaboration de ce document qui est un outil important pour la gestion de «Oro-zoun» d'Anagodomè. Le PAGS est élaboré avec la participation active des dignitaires de la forêt sacrée et de la population de Hounhouèko.

Des travaux préalables ont permis de connaître la diversité floristique, faunique, culturelle et cultuelle de la forêt sacrée. Sur cette base des objectifs de protection et de conservation ont été définis pour mieux valorisée cette ressource naturelle au profit de la communauté à la base.

Le présent document a pu être réalisé grâce à la collaboration active et la contribution de plusieurs personnes physiques et morales. Nous voudrions que ces personnes qui n'ont ménagé ni leurs efforts, ni leur temps, trouvent ici, l'expression de la reconnaissance de toute l'équipe de consultants de l'IAMD et de son Directeur Exécutif. Il s'agit :

- du Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégés et de son Coordonateur,
- des membres du Comité de Pilotage du PIFSAP,
- du Maire et son conseil communal,
- du RSCEPN
- des personnes ressources et autorités locales qui ont participé aux ateliers l'élaboration du PAGS.



Sigles et acronymes

°C	: Degré Celsius
ABE	: Agence Béninoise pour l'Environnement
AGR	: Activité Génératrice de Revenu
CA	: Chef d'Arrondissement
CCC	: Communication pour un Changement de Comportement
CCSI	: Comité Communal de Coordination et de Suivi de l'Intégration de la Forêt Sacrée
CeCPA	: Centre Communal pour la Promotion Agricole
CeRPA	: Centre Régional pour la Promotion Agricole
CLFS	: Comité Local de Gestion de la Forêt Sacrée
CV	: Chef Village
CQ	: Chef Quartier
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
EIE	: Etude d'Impact Environnemental
FS	: Forêt Sacrée
ha	: Hectare
IAMD	: Institut d'Application des Méthodes de Développement
IEC	: Information Education Communication
IMF	: Institut de Micro -Finance
INSAE	: Institut Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP	: Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MCAT	: Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme
MEHU	: Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAGS	: Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié
PDC	: Plan de Développement Communal
PIFSAP	: Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégés
PM :	Pour Mémoire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PU	: Prix Unitaire
PV	: Procès Verbal
Qté	: Quantité
RCPA	: Responsable Communal de la Promotion Agricole
RSCEPN	: Responsable de la Section Communale, Environnementale et de la Protection de la Nature
Resp.	: Responsable
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UICN	: Union Mondiale pour la Protection de la Nature

Définition de quelques termes

Environnement : C'est l'ensemble des éléments naturels et artificiels ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui influent sur les êtres vivants et que ceux-ci peuvent modifier (MEHU, 1999).

Ecosystème : C'est un milieu relativement homogène et stable dans lequel l'ensemble des êtres vivants entretient des relations alimentaires et territoriales entre eux-mêmes et avec le milieu.

Il désigne une unité écologique de base formée par le milieu et les organismes animaux, végétaux et bactériens qui y vivent.

Impact : il désigne l'ensemble des effets d'une activité humaine (passée, en cours ou en projet) sur son environnement. L'impact sur l'environnement est une modification appréciable (bonne ou mauvaise) de la santé et du bien-être de l'homme (y compris du bien-être des écosystèmes dont dépend la survie humaine), qui résulte d'un effet sur l'environnement et qui est lié à la différence entre la qualité de l'environnement tel qu'il existerait « avec » et « sans » la même intervention.

Aire Protégée : Selon la loi 2002-014 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin, une aire protégée désigne des espaces bénéficiant de mesures spéciales de protection et de gestion de la faune et comprenant, en particulier, les réserves naturelles intégrales, les parcs nationaux, les réserves de faune, les réserves spéciales ou sanctuaires de faune et les zones cynégétiques.

Plan d'aménagement : document dans lequel est décrite la structuration spatiale, à réaliser dans une période donnée, d'une forêt en fonction d'un ou plusieurs objectifs définis (conservation, écotourisme, production, protection, transhumance, agroforesterie, ou autres). C'est l'ensemble des règles et mesures appliquées à un espace pendant une période donnée en vue d'atteindre des objectifs définis en fonction des conditions écologiques et socioéconomiques du milieu.

Plan de gestion : document qui décrit la méthodologie à suivre, les rôles des différents intervenants ainsi que le calendrier et les sources de financement pour réaliser le plan d'aménagement.

C'est la planification technique et financière dans le temps et dans l'espace des différentes opérations à mener pour l'application du plan d'aménagement.

Série de protection : Dans le cadre du présent PAGS, la série de protection comprend toutes les portions de la forêt sauf les portions réservées au culte, où les écosystèmes sensibles dont la dégradation causerait des dangers à l'environnement. Elle est destinée spécialement à la conservation de la diversité biologique ainsi que les ressources culturelles associées.

Zonage : le découpage de la forêt en séries auxquelles on attribue des activités spécifiques et les conditions d'utilisation de la forêt dans chacune d'elles. Le zonage permet de planifier dans l'espace les objectifs de l'aménagement.

Synthèse de l'approche méthodologique utilisée

La démarche suivie dans le cadre de l'élaboration du PAGS de «Oro-zoun» d'Anagodomè a été systématique, participative et itérative. D'une manière générale, on retiendra une méthodologie de déroulement de la mission marquée par trois principales étapes que sont :

- 1- Préparation
- 2- Organisation de l'atelier d'élaboration du PAGS
- 3- Restitution et validation

A chacune de ces étapes, différentes méthodes et outils de facilitation, d'analyse, de planification et de programmation ont été utilisés. On peut citer entre autres : des entretiens individuels et en focus groups, des travaux de groupes, des séances plénières, l'arbre des problèmes, l'analyse systémique, etc.

Préparation.

Le démarrage du processus a été précédé par une formation sur la démarche méthodologique organisée par le PIFSAP à Adjohoun du 14 au 18 mai 2012, Cette formation a été organisée au profit des représentants des gestionnaires des forêts sacrées, des autorités communales, des services techniques, des responsables communaux de l'administration forestière et des ONG prestataires. En suite un calendrier des missions d'élaboration des PAGS est établi et a permis de prendre rendez-vous avec les autorités communales, le CA d'Adjarra¹ et le Chef quartier de Hounhouèko. La mission a défini avec le CQ les participants et les dates pour l'organisation de l'atelier d'élaboration du PAGS.

Organisation de l'atelier d'élaboration du PAGS

C'est la phase active d'élaboration du document. Elle consiste au recueil d'informations relatives à la forêt sacrée «Oro-zoun» d'Anagodomè et au terroir, une analyse participative est faite des données ainsi recueillies permettant d'aboutir sur des approches de solutions pour une meilleure protection et conservation des ressources de la forêt sacrée. Enfin le dispositif organisationnel à mettre en place pour une gestion efficace de la Forêt est discuté et constitué.

Restitution et validation.

Une restitution des résultats des travaux de l'atelier d'élaboration du PAGS de «Oro-zoun» d'Anagodomè est faite en assemblée générale villageoise. Les participants à l'atelier présentent le fruit de leurs travaux à la population. Cette dernière fait ses observations et suggestions qui sont validées et prise en compte.

Résumé du Plan

La forêt sacrée «Oro-zoun» est située dans le village Hounhouèko, arrondissement d'Adjarra¹, commune d'Adjarra, dans le département de l'Ouémé. Elle abrite d'importantes ressources forestières et occupe une superficie totale de 00ha 37a 92ca

Après l'analyse du dysfonctionnement des RN de la forêt et l'analyse des problèmes et contraintes de ces ressources, des solutions ont été proposées et classées en deux grandes séries puis autres activités du terroir :

Série de protection et de conservation du noyau central

Avec les activités ci-après :

- Relancer le comité de gestion de la forêt sacrée Oro-zoun
- Former les membres du comité sur la gestion des ressources naturelles et des biens communs
- Délimiter les zones dégradées de la forêt sacrée
- Acheter les plants
- Protéger les plants contre les animaux domestiques
- Transporter et déposer les plants à la lisière de la forêt
- Mettre en terre les plants
- Passer des messages de sensibilisation par le gongoneur
- Construire / réfectionner des habitats pour le fétiche Oro et ses composants

Série de production

Avec les activités ci-après :

- Acheter 50 plantes médicinales
- Mettre en terre les plants

Activités du terroir

- Appuyer les achatiniculteurs
- Appuyer les apiculteurs
- Reboiser les champs individuels

Au total il faudra mobiliser 8 585 000F Cfa reparti en : Année1 = 1 477 000F, Année2 = 2 892 000F, Année3 = 1 587 000F, Année4 = 112 000F et Année5 = 2 517 000F pour conduire les activités du PAGS.

A partir de la quatrième année certaines activités du PAGS comme la gestion des plantations, l'apiculture et l'élevage des escargots pourront déjà commencer par donner de ristournes. La répartition des différentes ristournes sera faite en prenant en compte les entités ci-après : Le CLFS, le Dignitaires de la FS et la Mairie.

Un comité de 11 membres dénommé CLFS est constitué pour la gestion du PAGS, il sera mis en place par le maire.

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

Situé pour une plus large partie dans la région soudanienne et dans la zone de transition soudano-guinéenne, le Bénin ne dispose pas de vastes forêts humides continues comme la plupart des pays de l'Afrique de l'ouest et centrale. Néanmoins, on observe au Bénin, 2 158 028 ha de forêts classées et diverses autres aires protégées, représentant environ 20% de la superficie total du pays (Sinsin et *al.*, 2010). En dehors de ces aires protégées, il existe au Bénin, près de 3000 forêts sacrées de superficie variables allant de quelques ares à des centaines d'hectares (Sinsin et *al.*, 2010).

Les forêts sacrées constituent un outil important pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Premièrement, elles sont très importantes comme refuge dans le paysage productif pour de nombreuses espèces, dont certaines offrent d'importants avantages aux terres productives environnantes, telles que les insectes pollinisateurs, les oiseaux et les espèces végétales utilisées pour les clôtures végétales et les haies. Deuxièmement, elles fonctionnent également comme des pépinières in-situ et des réservoirs génétiques. Certaines espèces de la flore ou de la faune trouvées sur les sites ou à proximité comprennent des espèces menacées. Troisièmement, en tant que paysages ayant été gérés avec soin sur des dizaines voire centaines d'années, les écosystèmes et communautés d'espèces des forêts sacrées sont quelques peu différents de toutes les zones actuellement incluses dans le système des aires protégées du Bénin. Enfin, les forêts sacrées génèrent d'autres avantages écologiques sous forme de services d'écosystème, qui vont au-delà de la zone immédiatement couverte par les sites. Il s'agit notamment de la protection des sources d'eau, des barrières contre l'érosion des sols, la séquestration du carbone, le potentiel d'écotourisme et les importantes valeurs spirituelles et religieuses.

Les forêts sacrées constituent une forme endogène de conservation de la diversité biologique en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Depuis la table ronde sur le « Sacré et l'Environnement », organisée par la Division des Sciences de l'UNESCO à Paris lors du XIème Congrès Forestier Mondial en 1991, une plus grande attention est accordée à l'étude des forêts sacrées dans le monde entier. En Afrique, les forêts sacrées, résultats des interactions bioculturelles ont fait l'objet aussi de nombreuses études au Kenya, au Congo et au Ghana. Le Bénin, malgré qu'il soit signataire de la Convention sur la Diversité Biologique ne sait réellement pas occuper des forêts sacrées dans toute leur dimension. En effet, les quelques travaux ont porté que sur leurs dimensions socioculturelles, très peu d'études écologiques ont été menées jusqu'ici sur les forêts sacrées. Aujourd'hui, avec la mise en œuvre du Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées (PIFSAP) ces écosystèmes longtemps considérés comme des éléments marginaux de végétation seront reconnus et valorisés.

En effet, les AP sont régies par des réglementations plus restrictives qui permettent la diminution de la pression anthropique sur les ressources naturelles. Ainsi l'accès et l'exploitation sont limités par rapport aux autres domaines forestiers. C'est dans le but de profiter du culturel pour protéger le naturel qu'est la diversité biologique que le projet PIFSAP se veut intégrer les forêts sacrées dans le système des AP.

L'atteinte des objectifs de PIFSAP renforcera assurément la protection et la conservation des ressources biologiques et religieuses des forêts sacrées au profit des dignitaires et chefs de culte qui en sont les premiers utilisateurs.

La forêt sacrée « Oro-zoun » d'Anagodomè, objet du présent plan d'aménagement et de gestion simplifié simple n'échappe pas à cette diversité de fonctions. Les travaux d'élaboration et de mise en œuvre du PAGS de la FS Oro-zoun d'Anagodomè sont inspirés d'une démarche méthodologique définie par le PIFSAP sur un horizon temporel de cinq ans aux vues des spécificités de cet écosystème.

La mission d'élaboration du PAGS de «Oro-zoun» d'Anagodomè est effectuée en juillet 2012 par l'IAMD, prestataire du PIFSAP. Cinq principales étapes ont marqué le processus d'élaboration de ce Plan, il s'agit de : (i) la préparation, (ii) la collecte et l'analyse des données et informations, (iii) la définition des objectifs d'aménagement, des actions à mener et des normes de gestion, (iv) la définition du dispositif de gestion et sa mise en place et (v) la restitution et validation du plan. Chacune des étapes a fait l'objet de préparation et de travaux de groupe avec une forte participation de tous les participants qui ont apporté leur expertise et leur connaissance dans l'analyse de la situation et dans la définition des orientations et actions du PAGS.

Le présent document qui est le PAGS de «Oro-zoun» d'Anagodomè s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la forêt sacrée
- Définition des objectifs de l'aménagement de la forêt sacrée
- Elaboration du plan de gestion de la forêt sacrée
- Dispositif de gestion
- Elaboration du coût de la mise en œuvre du Plan simple de gestion

1.2 Cadre juridique et institutionnel de gestion des forêts

L'arsenal juridique du Bénin en matière des forêts et ressources naturelles n'est pas négligeable. En dehors des conventions dont le Bénin est partie, il y a également des lois et leurs textes d'application qui régissent le secteur forestier béninois. Il s'agit de:

- la convention sur la diversité biologique ;
- la convention sur la lutte contre la désertification;
- la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction;
- la convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage;
- la convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux (convention de Ramsar) ;
- la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le protocole de Kyoto.

- La loi n° 93-009 du 02 Juillet 93 et son décret d'application N°96-271 du 02 juillet 1996 portant régime des forêts en République du Bénin.
- la loi 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune et son décret d'application N°2011-394 du 28 mai 2011 fixant les modalités de conservation et de gestion durable de la faune et de ses habitats en République du Bénin.
- la loi N° 87-013 du 21 septembre 1987 portant réglementation de la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et la transhumance.
- La loi n°97-029 de la 15/01/99 portant organisation des Communes en République du Bénin qui en son article 94 stipule "La Commune a la charge de la création de l'entretien des plantations, des espaces verts et de tout aménagement public visant à l'amélioration du cadre de vie. Elle veille à la protection des ressources naturelles, notamment des forêts, des sols, de la faune, des ressources hydrauliques, des nappes phréatiques et contribue à leur meilleure utilisation".

L'analyse diagnostique sur la gestion des forêts rapporte qu'il existe une diversité d'acteurs, notamment les institutions publiques, les organisations non gouvernementales (ONG), et les populations riveraines, les dignitaires, les chefs cultes etc. Au niveau politique et stratégique, le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU), le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, sont ceux directement compétents en matière de gestion des forêts et ressources naturelles. Ces trois Ministères sont perceptibles à travers les dispositions que mettent en œuvre leurs services techniques que sont :

- La Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) et sa déconcentration dans les départements à travers les Inspections forestières, les cantonnements, les SCEPN et PEF, Le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) pour le MEHU. Ces directions et structures assurent pour la plupart l'aménagement et la gestion des ressources naturelles à travers des projets et programmes. C'est le cas du PIFSAP sous tutelle la DGFRN et qui assure l'élaboration du présent plan d'aménagement.
- Les Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) pour le MAEP ;
- Les Préfectures et les Communes pour le Ministère de la Décentralisation. La Commune à qui la loi n° 97-029 confère la charge de la création, de l'entretien des plantations, des espaces verts et de tout aménagement public visant à l'amélioration du cadre de vie. Au titre de cette loi, la Commune veille à la protection des ressources naturelles notamment des forêts, des sols, de la faune, des ressources hydrauliques, des nappes phréatiques et contribue à leur meilleure utilisation. A cet effet, la commune d'Adjara à l'obligation de la gestion des ressources naturelles de son territoire de concert avec les populations, les sages, les dignitaires et chefs cultes surtout qu'il s'agit des forêts sacrées.

En ce qui concerne les ONG nationales intervenant dans le secteur de l'Environnement et de la protection des ressources naturelles, elles sont assez nombreuses et assurent le relais entre les communautés et l'administration publique.

1.3 Présentation du Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin (PIFSAP)

Pour limiter la disparition progressive des forêts sacrées, véritables réservoirs de la biodiversité au Bénin, le Gouvernement à travers le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) a, en collaboration avec le PNUD et vingt six (26) communes, lancé officiellement le 16 juin 2011 à Bohicon le Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin (PIFSAP).

Dans le cadre de ce projet, 58 forêts sacrées réparties sur 26 communes du Bénin jouiront d'un statut officiel de protection en tant que domaines communautaires de conservation avec une sécurité foncière et seront gérées de manière participative avec les communautés à la base.

Le but du projet est de conserver la biodiversité d'importance mondiale présente au Bénin en protégeant et en gérant de façon durable les ressources forestières biologiquement et culturellement importantes.

L'objectif du projet est de promouvoir l'utilisation durable des Forêts Sacrées du Bénin sous la forme d'un réseau de zones de conservation communautaires incorporées dans le système national des aires protégées. Les principaux résultats attendus au terme de ce projet sont :

- la dégradation et l'empiètement sur les forêts sacrées prennent fin : plus de 50 forêts sacrées sélectionnées réparties en 10 groupes, seront intégrées dans le système national des aires protégées en tant qu'aires de conservation communautaires.
- la biodiversité est préservée et utilisée de façon durable dans 10 groupes de forêts sacrées : des comités villageois et communaux de gestion avec le mandat et la capacité d'assurer une protection adéquate des ressources de la biodiversité des forêts sacrées seront créés ou redynamisés. Des plans de délimitation et de gestion correspondants seront élaborés pour les forêts sacrées, les zones tampon et les aires de production durable. Les activités respectueuses de la biodiversité, contenues dans les plans de gestion seront promues au sein des zones tampons et des couloirs de connectivité.
- des modèles d'utilisation durable autour des forêts sacrées sont mis en œuvre sur une base de démonstration. La promotion des utilisations durables des ressources des forêts sacrées en fonction de leur vocation et le développement des paquets de régimes alternatifs et d'utilisation spéciale à mettre en œuvre par les communautés environnantes en partenariat avec les comités de gestion et les institutions de recherche compétentes.

La stratégie globale d'intervention du projet est basée sur la fourniture de paquets de services intégrés aux communautés riveraines des forêts sacrées en vue d'attaquer avec efficacité la dégradation des terres et des ressources biologique des forêts sacrées.

De façon spécifique, la démarche d'intervention du projet est participative et communautaire dans le but de promouvoir la conservation de la biodiversité d'importance mondiale présente au Bénin, en

protégeant et en gérant de façon durable les ressources forestières biologiquement et culturellement importantes.

2. PRESENTATION DE LA FORET SACREE

2.1- Renseignements administratifs

Situation : La forêt sacrée «Oro-zoun» est située dans la commune d'Adjarra, arrondissement d'Adjarra¹ et dans le quartier de Hounhouèko, un quartier périphérique, de l'agglomération d'Adjarra, en pleine urbanisation. Située dans la partie nord-est de la commune, cette forêt se trouve à un kilomètre environ du marché central d'Adjarra. La forêt est située sur le versant sud de la dépression d'Adjinan avec une partie localisée dans le marécage. Elle est entourée de dépression marécageuse, de plantation d'arbres à pain et de palmiers, d'agglomération et de piste aménagée menant à un embarcadère.

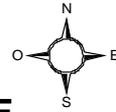
Historique : Vers 1500, Akpétou, chasseur oyo vint fonder la localité d'Adjarra. Il sera rejoint par son frère Kpadonou. Les deux, accompagnés des membres de leurs familles quittèrent le Nigéria pour s'installer d'abord à Lokokoukoumè où il créa le marché qui porte le même nom, l'emplacement de l'actuelle mairie d'Adjarra. En ces lieux. Ils seront envahis par les Adja. La cohabitation fut difficile et les disputes furent nombreuses. Homme de paix Akpétou abandonna aux Adja Lokokoukoumè et alla avec sa suite aux abords d'une rivière, à côté d'une forêt non loin du marché qui prit le nom Anagodomè en faisant allusion à leur origine nago du Nigéria.

Etant Nago et habitués au culte d'Oro, il a fait appel à des prêtres féticheurs qui ont quitté le Nigéria pour venir installer le fétiche Oro pour eux dans la forêt. Ce fut donc la première forêt sacrée Oro-zoun de la commune. Le fétiche «Oro» veille sur le village et chasse les mauvais esprits. Les cérémonies «Oro » sont organisées tous les trois ans, la dernière est faite l'année passée (en Août 2011). Le chef de culte est appelé «Adjinan»

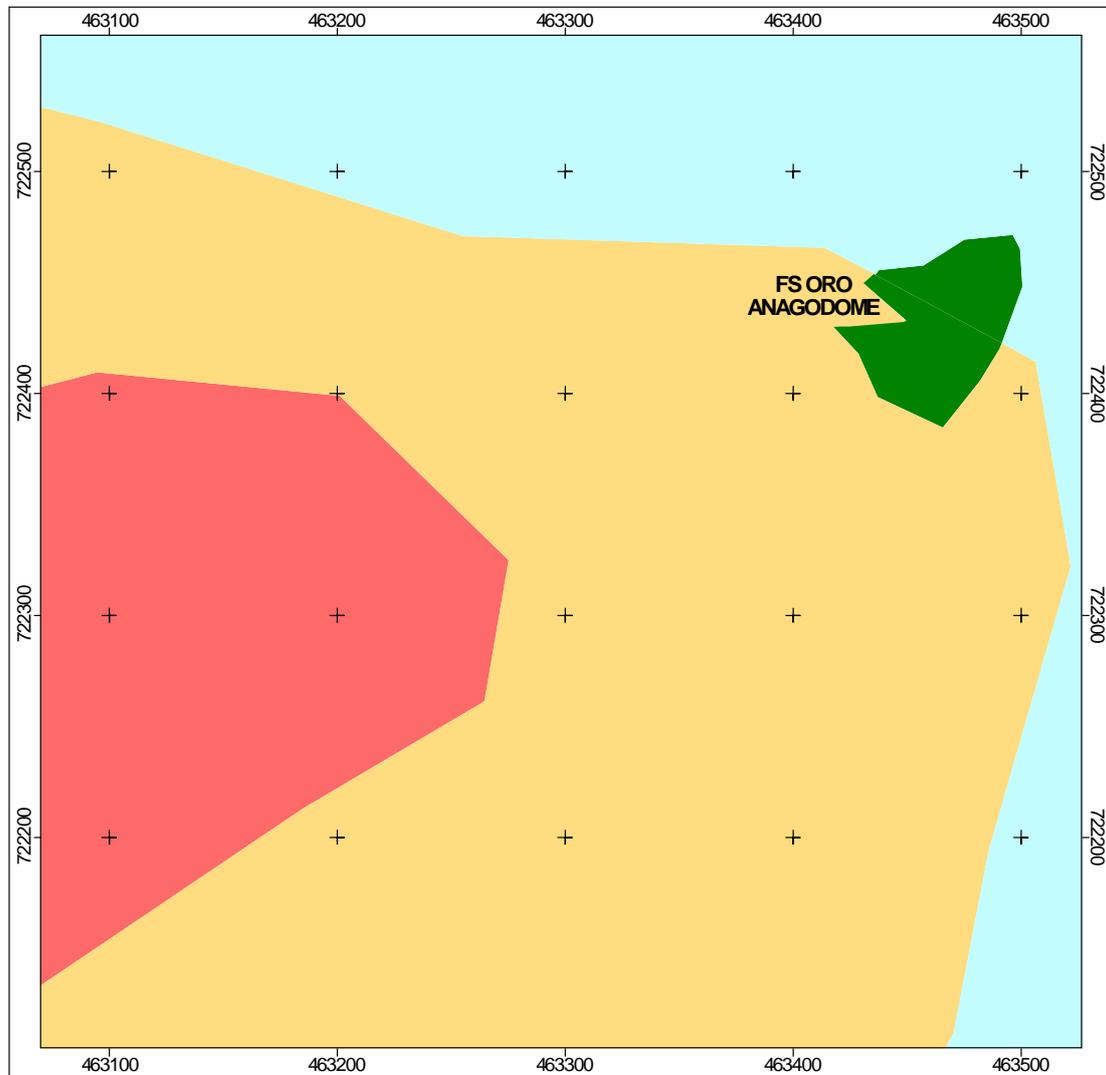
Les interdits et règles de fonctionnement: quelques règles et interdits régissent le mode de vie autour de la forêt sacrée, par exemple :

- Il est interdit aux hommes non initiés et aux femmes d'enterrer dans la forêt.
- Il est Interdit de faire le braconnage ou la chasse dans la forêt
- Il est Interdit d'abattre des arbres dans la forêt.
- Certains animaux comme le bélier, le porc, la pintade sont interdits de consommation

DEPARTEMENT DE L'OUEME
COMMUNE DE ADJARRA

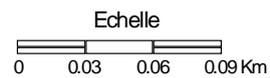


VILLAGE DE HOUNHOUEKO : Forêt sacrée Oro d'ANAGODOME



Source : Ortho image 2011

-  Forêt sacrée
-  Cultures et jachares à palmier
-  Formation marécageuse
-  Agglomération

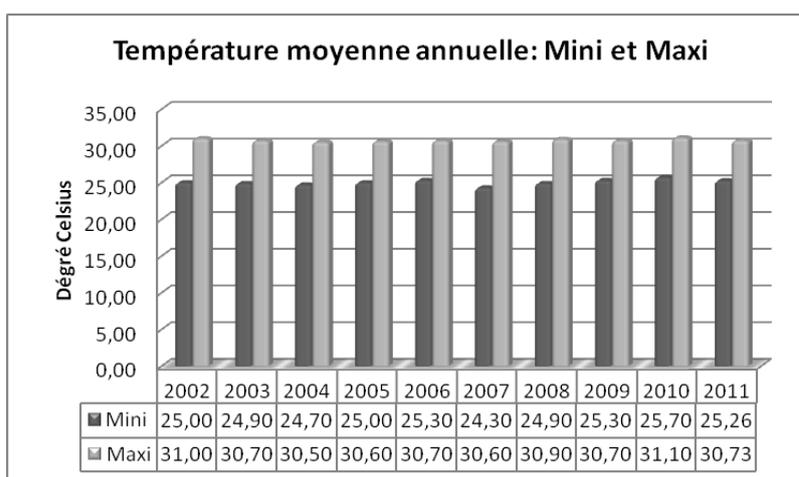


Réalisation : Daniel TOSSOU
Mars 2012

2.2- Données sur le milieu naturel

La forêt sacrée «Oro-zoun» d'Anagodomé est logée au cœur du village.

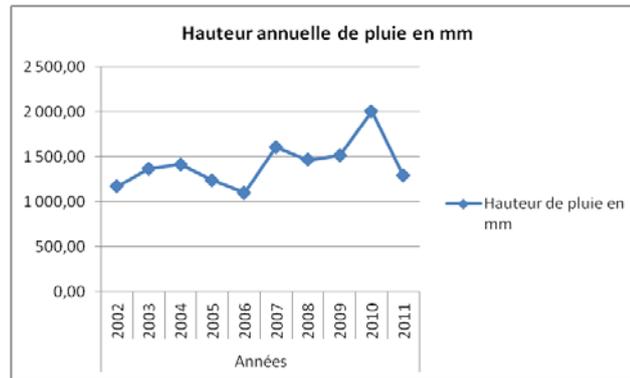
- **Relief** : La région d'Adjarra a un relief presque monotone et très peu accidenté. Elle est située sur le plateau de Pobè-Sakété dont l'altitude qui est de 100 m en moyenne, décroît pour atteindre 20m à Adjarra. Ce plateau est entaillé par de petites et moyennes dépressions aux pentes très peu marquées. Les dépressions moyennes, au nombre de trois, se rejoignent en une vallée unique entre la Commune et la République Fédérale du Nigeria.
- **Sols** : Il existe trois types de sols dans la commune d'Adjarra:
 - Les sols des plateaux : sols ferrallitiques, de couleur rouge et à texture sablo-argileux (terres de barre), ils couvrent environ 80% de la superficie totale de la Commune.
 - Les sols de bas de pente : sols de coloration brune claire, à texture sableuse et faciles à travailler, ils se situent en bordures des bas-fonds marécageux, soit dans des dépressions fermées. Ce type de sol est observé à Hounhouèko
 - Les sols des bas-fonds : ce sont des sols hydromorphes argileux, riches en matières organiques, situés dans les zones inondables.
- **Type de climat** : La Commune d'Adjarra jouit d'un climat tropical humide appelé climat subéquatorial favorable à toutes sortes d'activités. Ce climat est caractérisé par une forte humidité (75% en moyenne par an) et des températures variant entre 24,3°C et 31,1°C. L'année se divise en quatre saisons dont deux saisons sèches (mi-novembre à mi-mars et mi-juillet à mi-septembre) et deux saisons de pluie (mi-mars à mi-juillet et mi-septembre à mi-novembre).



Source: ASECNA

Sur le plan pluviométrique, une moyenne de 1416 mm est enregistrée à Adjarra durant ces dernières années. Mais, il faut noter que depuis quelques années, des variations climatiques

s'observent au Sud du Bénin. De Décembre à Janvier, souffle l'harmattan, un vent froid et sec qui crée une forte amplitude thermique pendant la journée.



Source : ASECNA

Réseau hydrographique : La Commune d'Adjarra est arrosée par la lagune de Porto-Novo au Sud et par la rivière d'Aguidi du Nord à l'Est. Cette rivière, riche en palmiers raphia, est entrecoupée à plusieurs endroits par des bas-fonds aménagés par les populations en sources d'eaux (marigots de Do, Tchakou, Sèmè, Médédjonou, Djavi, Adjina, Adjarra etc.) et canaux transversaux. Au niveau d'Aglogbè, Malgré l'impraticabilité des voies y menant, les plans d'eaux sont surexploités par la population qui les utilise à des fins diverses (lessives, eau de boisson, transports d'hydrocarbures, dépotoirs etc.) au risque des maladies hydriques.

- **Végétation** : Le modèle géomorphologique, la pluviométrie et les facteurs humains concourent à la formation d'un couvert végétal artificiel composé de reliques de forêts sacrées comme le Oro-zoun d'Anagodomè, d'arbustes et de hautes herbes au sein desquels le palmier à huile (*Elaeis guineensis*) occupe une place importante créant même le paysage.

2.3- Données sur le milieu humain

Population de la commune d'Adjarra, 2002 RGPH₃ : 60 112 habitants ; Au niveau arrondissement Adjarra1, on dénombre en 2002 un total de 8651habitants reparti en 4044 hommes et 4607 femmes

- **Densité de la population communale** : Environ 700 habitants au km²
- **Taux d'accroissement de la population** : 2,50 % (en 2002)
- **Données socioculturelles** : Les groupes ethniques qui peuplent le village sont le Goun et le Yoruba. Le christianisme, l'islam et la religion traditionnelle sont les croyances pratiquées. Sur le plan de l'organisation sociale, on remarque que les institutions traditionnelles cohabitent avec les institutions modernes mises en place par l'administration centrale. Les chefs coutumiers et les chefs religieux traditionnels sont désormais investis de leur pouvoir d'antan dans les limites de leurs compétences : règlement de petits conflits familiaux, organisation des cérémonies religieuses annuelles en vue de faire face aux calamités naturelles : irrégularité des pluies, etc. De plus, ils sont associés dans le contexte actuel de la décentralisation par les autorités administratives aux questions touchant au développement de la localité. C'est donc une relation

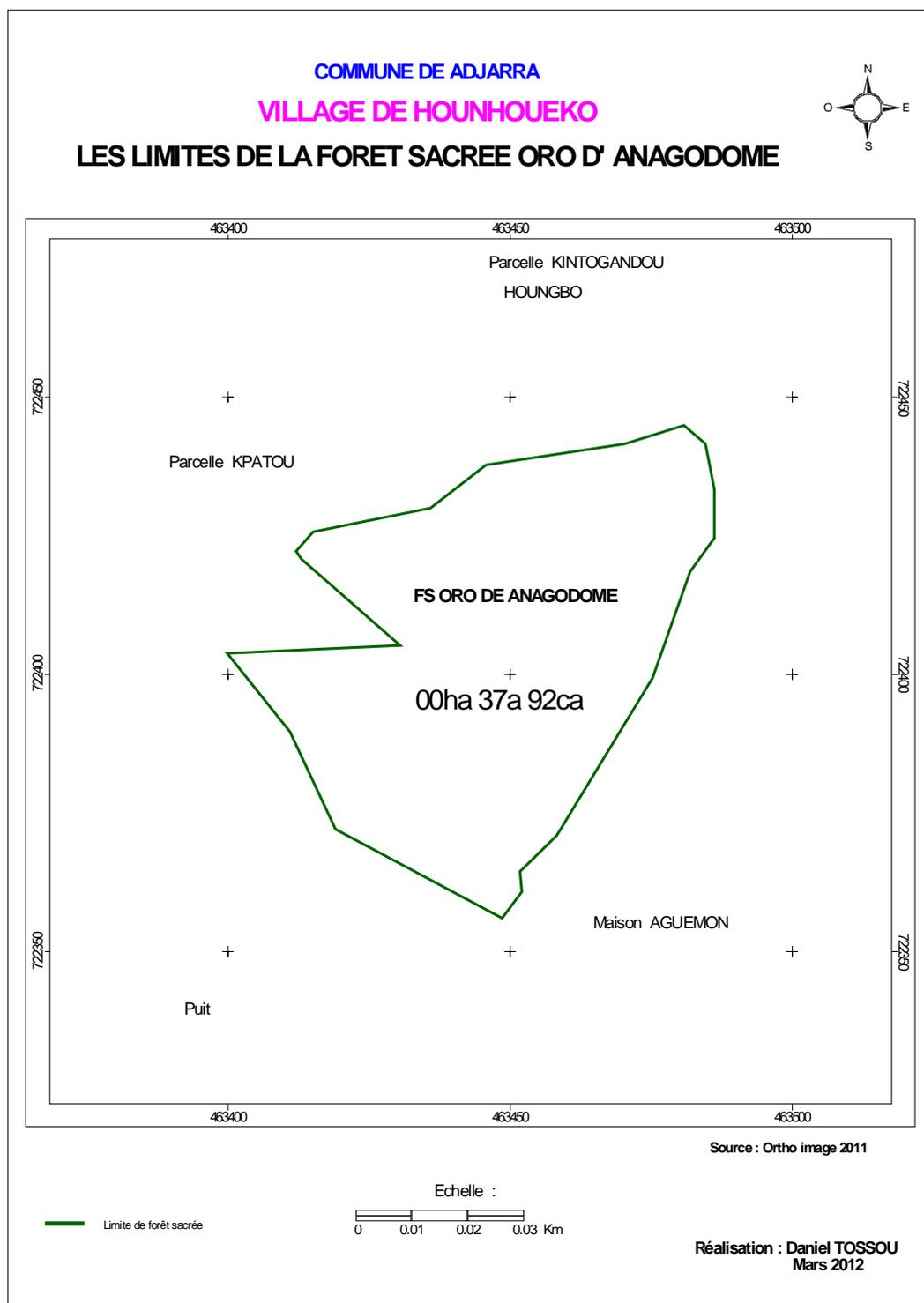
de bonne collaboration et de soutien mutuel qui lie les autorités administratives et traditionnelles de la Commune.

Les principales activités menées par les habitants de Hounhouèko sont ; l'agriculture, la pêche, l'élevage, la transformation, commercialisation des produits agricoles et l'artisanat.

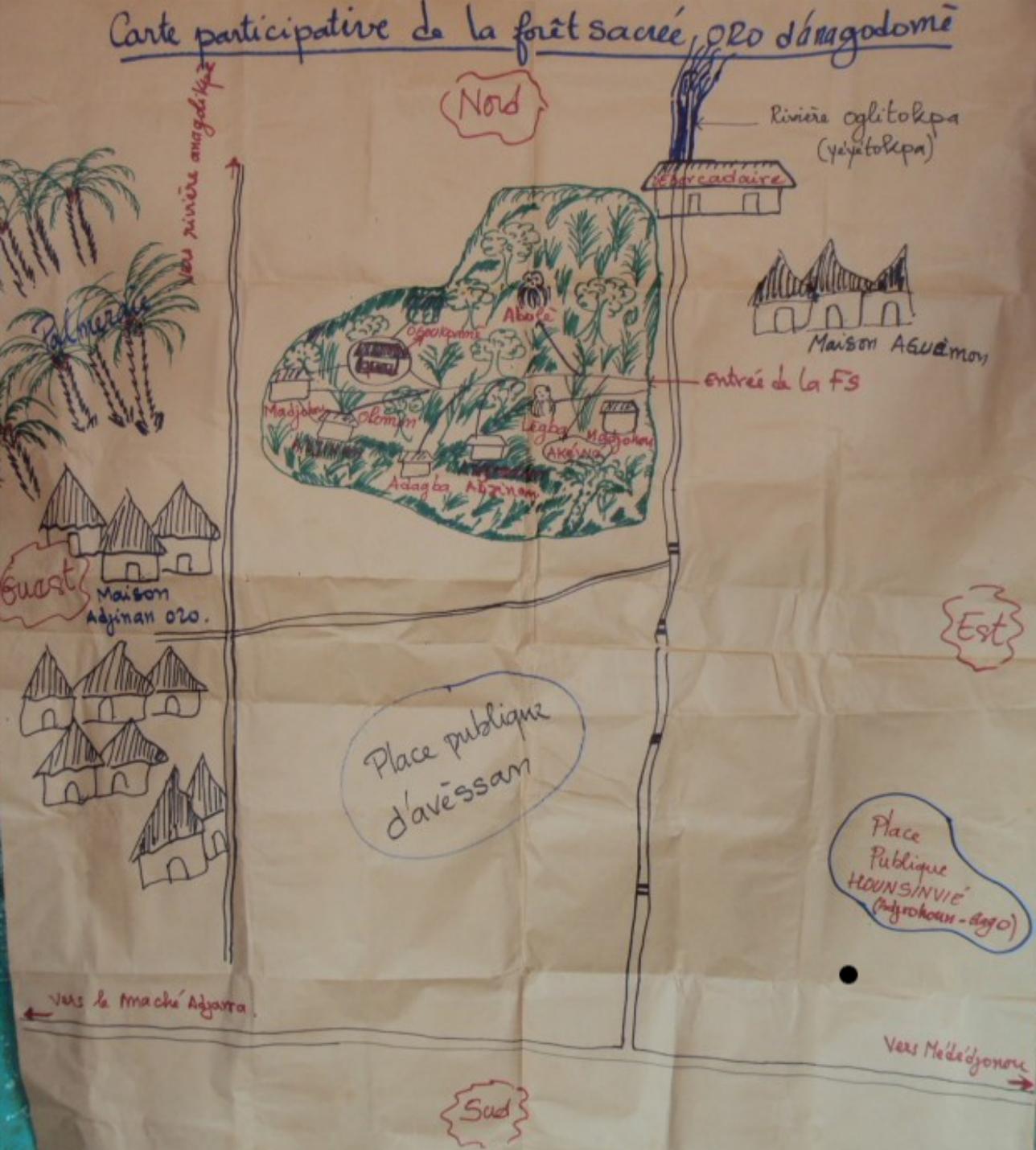


2.4- Délimitation de la forêt

La forêt sacrée «Oro-zoun» est sise dans le village Hounhouèko et est limitée à l'Est par la piste aménagée menant à l'embarcadère et maison AGUEMON; à l'Ouest par les parcelles de ALLOUKOU; au Nord par par le marécage (l'embarcadère d'Anagodome) et au Sud par la borne fontaine publique et la place publique d'Avèsan.



Carte participative de la FS «Oro-zoun» d'Anagodomè



2.5- Analyse des enjeux que représente la forêt sacrée

2.5.1- Enjeux écologiques

Conservation de la diversité biologique : La forêt sacrée «Oro-zoun» d'Anagodomè regorge une diversité biologique assez fournie. Selon une étude sur la biodiversité de cette forêt sacrée on dénombre au plan floristique, une richesse spécifique 102 espèces, entre autre : *Cola gigantea*, *Antiaris toxicaria*, *Napoleona imperialis* et *Trichillia prieuriana* .etc. formant ainsi une forêt humide dense semi décidue dégradée. Au plan faunique, la faune mammalienne est peu fournie de même la faune aviaire est riche de dix (10) espèces réparties dans sept (07) familles, on rencontre aussi des reptiles, des batraciens, des mollusques et des insectes. Cette diversité biologique se tient dans un équilibre écologique plus ou moins précaire que les gestionnaires de la FS tiennent à sauvegarder.

Lutte contre les chargements climatiques : Pour une superficie un peu moins de demi hectare cette forêt dense contribue aussi à la séquestration de carbone. Elle participe ainsi à la protection de la couche d'ozone et à l'atténuation des changements climatiques.

2.5.2- Enjeux socioculturels ou culturels

Abri des divinités : Le Fétiche «Oro-zoun» a élu domicile dans la forêt et constitue une source de croyance endogène utile dans tous les domaines de la vie socio-spirituelle. Une bonne conservation de la forêt est nécessaire pour assurer un abri confortable à la divinité des enfants de Hounhouèko.

La FS «Oro-zoun» d'Anagodomè offre à la population, notamment aux dignitaires, une diversité floristique, exploitée pour des besoins en pharmacopée. A ce titre, les écorces, racines ou feuilles de certaines espèces sont utilisées dans la médecine traditionnelle locale. Toutefois, l'exploitation n'est pas à but commerciale.

De façon périodique, des cérémonies se font au fétiche « Oro » pour conjurer le mauvais sort et pour le bien-être de tous les enfants et ressortissants de Hounhouèko

2.6- Evaluation des ressources de la FS

La FS «Oro-zoun» d'Anagodomè regorge deux types de ressources : les ressources floristiques et ressources fauniques

- **Composition floristique, caractéristiques structurales et régénération naturelle**

Tableau: Caractéristiques structurales et régénération naturelle de la forêt sacrée« Oro-zoun» d'Anagodomè

Caractéristiques structurales	Forêt sacrée Oro de Anagodomè
Composition floristique	- richesse spécifique 102 espèces ; (tableau 54 annexe 1) ; - 12 espèces (dbh \geq 10 cm); -IS= 3,43 ; E= 0,96
Diversité des familles	- 46 familles - richesse spécifique 1 à 4 (Moraceae, Sterculiaceae, Vitaceae)

Caractéristiques structurales	Forêt sacrée Oro de Anagodomè
	- plus de 36 % des familles sont mono spécifiques (tableau 55 annexe 1)
Profils structuraux (dbh≥10 cm)	- strate arborée supérieure à 30 m (<i>Cola gigantea</i> , <i>Antiaris toxicaria</i>), lianes: <i>Adenia spp</i> , <i>Strychnos spp.</i> ; - strate sous arborée/ arbustive de 4 à 20 m : espèces de la strate haute mais dominées par <i>Napoleona imperialis</i> <i>Nosogordonia papaverifera</i> , <i>Newbouldia laevis</i>
Densité du peuplement	- 190 tiges /ha ; - espèces à effectifs plus élevés : <i>Cola gigantea</i> , <i>Antiaris toxicaria</i>
Surface terrière moyenne	- 29,90 m ² / ha en moyenne - la marche de la surface terrière en fonction des classes de diamètre (figure 2)
Régénération naturelle	-4 espèces, 9 plantules, gaulis et perchis ; - densité moyenne 0,1154 brins / m ² - <i>Ficus exaperata</i> est, la seule espèce ayant une régénération plus active et une contribution importante (tableau 56 annexe 1)

- Structure diamétrique

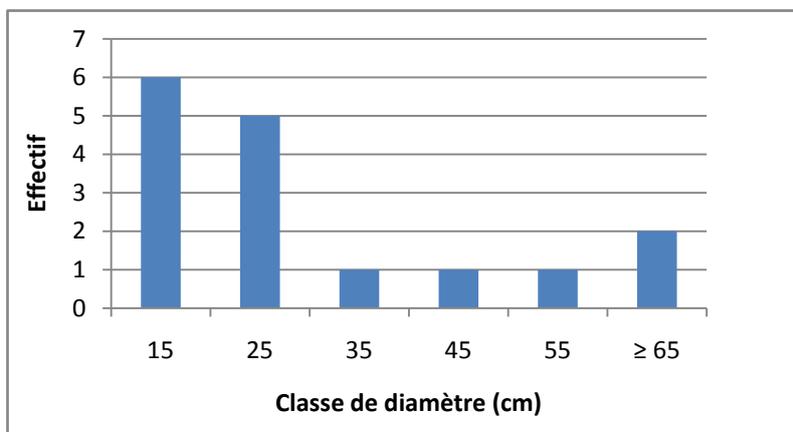


Figure : Structure diamétrique des formations végétales de la forêt sacrée (Oro) d'Anagodomè

- La structure en « L » n'est pas assez représentée. Cette forêt subit de fortes pressions anthropiques. Seules les classes de diamètre 15 cm et 25 cm sont relativement assez représentées. L'effectif des autres classes est peu significatif et les espèces diminuent des classes inférieures vers les classes supérieures.

- Diversité de la faune

Mammifères : Ils sont dominés par des aulacodes (*Trynomys swinderianus*), écureuil (*Xerus erythropus*), le rat de Gambie (*Cricetomys gambianus*), de rat palmiste (*Heliosciurus gambianus*), rat palmiste (*Heliosciurus gambianus*), sitatunga (*Tragelaphus spekei*), le guib harnaché (*Tragelaphus*

scriptus), des genettes, (*Genetta spp*) des singes comme le tantale (*Cercopithecus tantalus*), le mona (*Cercopithecus mona*) et le lièvre (*Lepus crawshayi*).

Faune aviaire : Elle est riche de 10 espèces réparties dans 07 familles recensées dans la forêt sacrée et aux abords immédiats (tableau 57 annexe 1). La famille des Ardeidae, Accipitridae et Ralidae sont les plus représentées avec deux espèces chacune Aucune espèce migratrice n'a été recensée ni dans la forêt sacrée ni aux abords immédiats.

Reptiles : La présence des serpents comme le Naja à cou jaune (*Naja nigricaulis*), le gros python (*Python sebae*) les couleuvres brune et verte ont été signalé. On y rencontre aussi d'autres reptiles comme le varan d'eau (*Varanus niloticus*) des margouillarts (*Agam spp*).

Batraciens : On y rencontre des espèces de grenouille comme *Discoglossus rostratus* des Crapauds (*Bufo regularis*) et des rainettes.

Ichtyofaune : Du fait de la contiguïté de la forêt sacrée avec le marécage, la diversité des poissons serait composée en partie d'espèces rencontrées dans le marécage. Elle est dominée par des poissons chats (*Clarias* et *Chrysiptys Proopterus*, *Malapterurus electricus* etc.), et les ciclides (*Tilapia*, *Hemichromis*) etc.

Mollusque : Ce sont des gastéropodes dominés par les escargots géants (*Achatina, sp*) et autres limaçons.

Entomofaune : Elle est assez diversifiée (tableau 58 annexe 1). 107 espèces avec une plus grande représentation des Hyménoptères (Megachylidae, Formicidae), Odonates, Coléoptères (Cetonidae, Cerambicydae), Hétéroptères (Pentatomidae, Coreidae Pyrrhocoridae), Orthoptères (Pyrogomorphidae) et Lepidoptères.

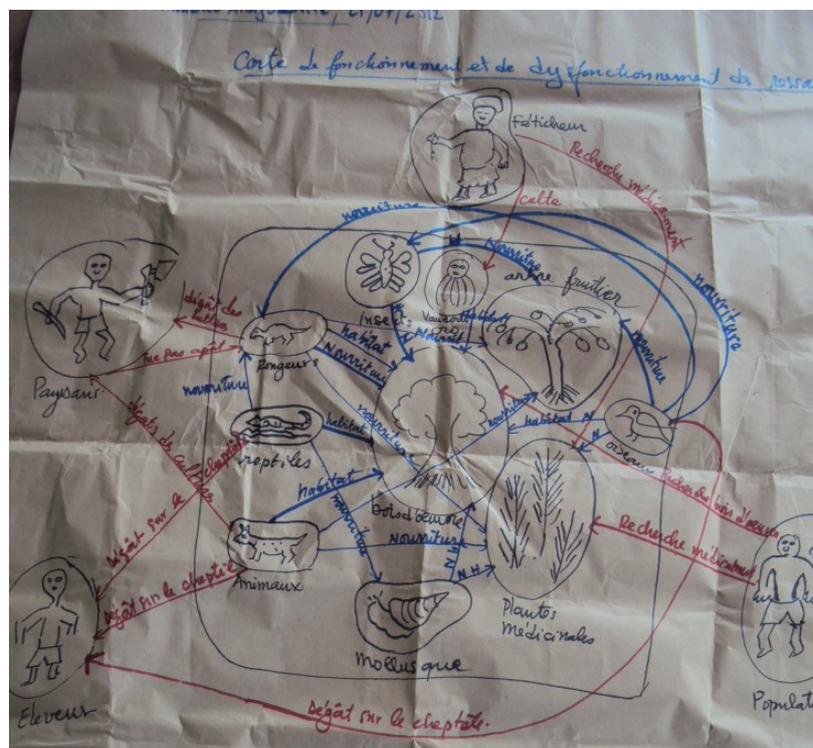
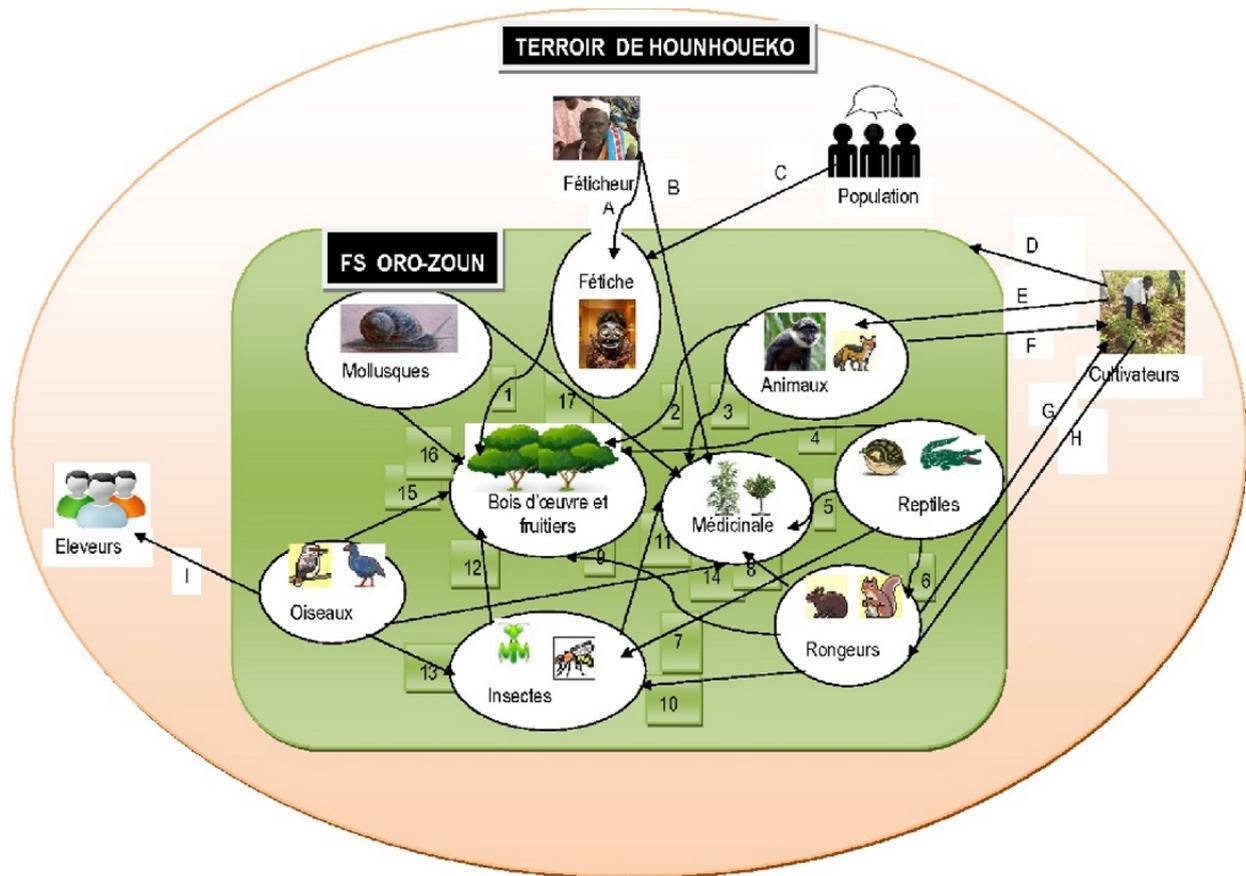


Diagramme de fonctionnement / dysfonctionnement des RN de «Oro-zoun» d'Anagodomè



Légende du diagramme de fonctionnement/dysfonctionnement des RN de la FS : Explication des flèches

Interactions entre les ressources de la forêt		Interactions entre les Hommes et les ressources de la forêt	
1	Habitat pour le Fétiche	A	Cultes
2	Habitat pour les animaux sauvages	B	Recherche de plantes médicinales
3	Habitat et nourriture pour les animaux	C	Infraction aux interdits
4	Habitat pour les reptiles	D	Dégâts de feu de brousse
5	Habitat pour les reptiles	E	Tuer par appât
6	Nourriture des reptiles	F	Dégâts des cultures
7	Nourriture des reptiles	G	Dégâts des cultures
8	Habitat et nourriture pour les rongeurs	H	Tuer par appât et empoisonnement
9	Habitat et nourriture pour les rongeurs	I	Attaque de la volaille des Eleveurs
10	Nourriture pour les rongeurs		
11	Habitat et nourriture pour les insectes		
12	Habitat et nourriture pour les insectes		
13	Nourriture pour les oiseaux		
14	Habitat et nourriture pour les oiseaux		
15	Habitat et nourriture pour les oiseaux		
16	Habitat et nourriture pour les Mollusques		
17	Habitat et nourriture pour les Mollusques		

Tableau : Analyse des problèmes et contraintes et approches de solution

Ressources	Problèmes/ Contraintes	Causes	Effets/ Conséquences	Solutions
Fétiche « ORO»	- Manque d'abri - Irrégularité des cérémonies annuelles -Manque d'équipement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Problèmes financiers ▪ Infrastructures précaires 	Perturbations socio économiques : Maladies, manque d'argent, irrégularité des pluies, faible récoltes etc.	- Construire des abris en matériau définitif pour le fétiche ORO et les autres fétiches composants - Organiser régulièrement les cérémonies
Arbres (atiin lè)	Destruction des gros arbres Perte de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chute par vieillissement ▪ Vent violent 	Dégradation de couvert végétal	Enrichir de la forêt (plantation d'arbre) : Iroko, adjrohounsou, samba, kaya, hxouètin, outin.
Arbres fruitiers	Destruction des arbres fruitiers Perte de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Action du Vent violent 	Dégradation de couvert végétal	Enrichir de la forêt (plantation d'arbre fruitiers) : manguiers ; bananiers; goyaviers ; cocotiers; orangers : sapotiers avocatiers.
Plantes médicinales '(amassitin lè)	Dégradation des plantes médicinales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherche abusive des racines médicinales et écorces ▪ Manque d'entretien 	- Rareté des plantes médicinales -Persistance de certaines maladies	- Planter des plantes médicinales (gbangran, adjjikoui, azonkidja, adjlélé, Kpédjré, lindja, adokpodo, agbotè)
Animaux (Canlin)	-Fuite des animaux vers les terroirs riverains et les forêts proches -Disparition de certaines espèces	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque des arbres fruitiers ▪ Proximité de l'habitat ▪ Dégradation du couvert végétal 	- Manque de médicament -Manque de gibiers - Invasion des champs	Restaurer le couvert végétal

Ressources	Problèmes/ Contraintes	Causes	Effets/ Conséquences	Solutions
Les reptiles	Rareté de certaines espèces de tortues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de nourriture ▪ Dégradation du couvert végétal 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de médicament -Manque de gibiers -Faible découverte des reptiles 	Restaurer le couvert végétal
Les rongeurs	Fuite et diminution de la population certains rongeurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de nourriture ▪ Dégradation du couvert végétal 	Diminution du petit gibier	Restaurer le couvert végétal
Les mollusques	Fuite et diminution de la population des mollusques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dégradation de la FS de ORO 	Baisse de commercialisation et diminution de la viande	Restaurer le couvert végétal
Les oiseaux	Fuite et diminution de la population des oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Destruction de leur habitat ▪ -Manque de nourriture 	<ul style="list-style-type: none"> -Diminution des viandes d'oiseaux -Manque de médicament 	Restaurer le couvert végétal
Les insectes et abeilles	Diminution des abeilles	Dégradation de la FS de ORO	Faible produit apicole	Restaurer le couvert végétal

3. DEFINITION DES OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET SACREE

Cinq (05) objectifs principaux sont assignés à la forêt sacrée «Oro-zoun» d'Anagodomè. Il s'agit de :

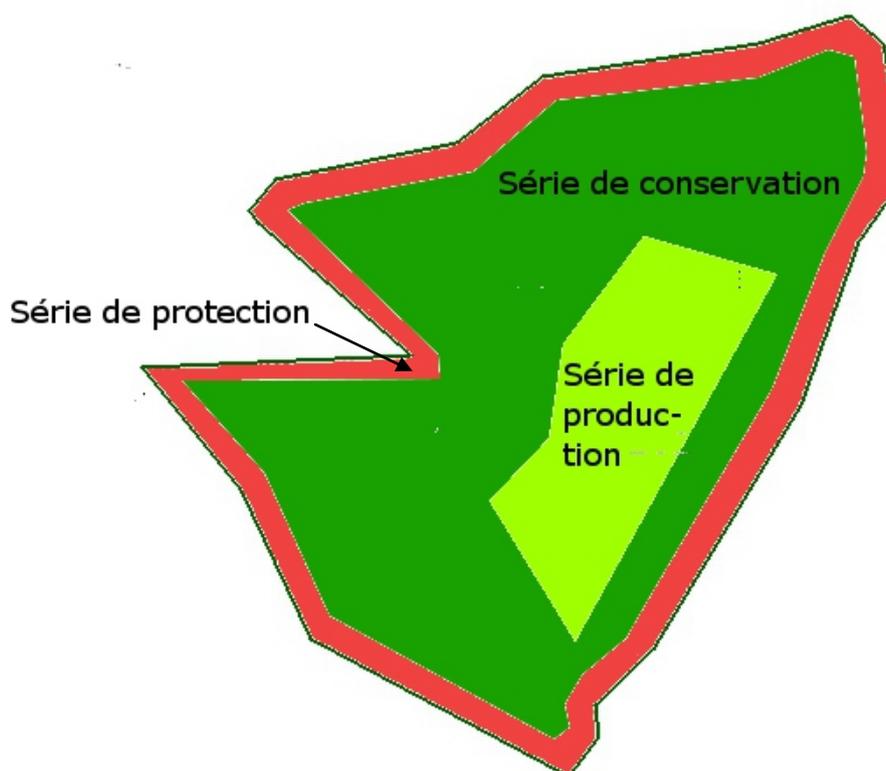
- Protéger le noyau central de la forêt sacrée ;
- Produire les plantes médicinales
- Valoriser les ressources floristiques et faunique de la forêt sacrée ;
- Sécuriser les limites actuelles de la forêt;
- Développer les AGR.

4. ZONAGE DE LA FORET SACREE

Deux séries constituent les éléments de zonage de la forêt sacrée «Oro-zoun» d'Anagodomé : la série de protection et de conservation et une série de production.

La série de protection et de conservation qui concerne la sécurisation de la limite actuelle et de l'enrichissement des zones dégradées environnant le noyau central de la FS. La série de production est à l'entrée de la forêt. Les espèces envisagées sont de préférence les espèces autochtones adaptées aux conditions écologiques locales.

ZONAGE DE LA FS "ORO" D'ANAGODOME



5. ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE LA FORET SACREE

5.1- Définition participative des résultats attendus de chaque série

➤ Série de protection et de conservation du noyau central

Objectifs

- Sécuriser le noyau central de la FS et la lisière de la FS mitoyenne des champs par des activités d'enrichissement et d'IEC;
- Sécuriser les espèces fauniques de la FS

Résultats

- Les capacités organisationnelles et techniques du comité sont renforcées
- Le couvert végétal est restauré
- Les villageois sont sensibilisés pour la conservation des RN de la FS
- Le fétiche Oro est réhabilité dans la forêt sacrée

➤ **Série de production**

Objectif

- Faire le reboisement avec les plantes médicinales locales sur la bande délimitée.

Résultats

- Des plantes médicinales sont produites

5.2- Définition consensuelle des règles de gestion de chaque série

➤ **Série de protection et de conservation du noyau central**

Les règles de gestion de la série de protection et de conservation du noyau central sont :

- ✓ Eviter les prélèvements de bois d'œuvre et de bois de feu dans la FS ;
- ✓ Eviter les prélèvements de ressources fauniques
- ✓ Eviter les feux de végétation destructifs de la FS
- ✓ Respecter les interdictions de la FS

➤ **Série de production**

- ✓ Encourager l'usage local des produits forestiers pour des besoins en pharmacopée.
- ✓ Prendre l'autorisation auprès des gestionnaires de la FS avant de prélever une plante médicinale

5.3- Définition des coûts des activités

Il faut mobiliser environ 10 500 000F Cfa pour conduire les activités du PAGS Le détail du coût est contenu dans les tableaux ci-après.

5.4- Tableau synthèse du plan de gestion

Planification des activités de la Forêt sacrée : «Oro-zoun» d'Anagodomé

Série : Protection et conservation

N°	Résultat	Activités /sous-activités	Indicateurs	Année de réalisation					Responsables	Partenaires	Observations
				An1	An2	An3	An4	An5			
1	Le comité de gestion de la forêt est installé	Relancer le comité de gestion de la forêt sacrée Oro-zoun	Les membres du comité sont connus	X					ONG	Mairie RSCEPN	
			Le bureau du comité est installé	X					ONG	Mairie RSCEPN	
2	Les capacités organisationnelles et techniques du comité sont renforcées	Former les membres du comité sur la gestion des ressources naturelles et des biens communs	3 formations sont organisées sur les capacités organisationnelles et la gestion des ressources naturelles	X					Comité de gestion	ONG PIFSAP	
3	Le couvert végétal est restauré	Délimiter les zones dégradées de la forêt sacrée	les zones dégradées sont délimitées et nettoyées	X					Comité de gestion	ONG PIFSAP RSCEPN	
		Acheter les plants	400 plants de différentes espèces forestières locales sont achetés	X					Comité de gestion	ONG PIFSAP RSCEPN	
		Protéger les plants contre les animaux domestiques	50 cages de protection sont réalisées	X					Comité de gestion	ONG PIFSAP RSCEPN	

N°	Résultat	Activités /sous-activités	Indicateurs	Année de réalisation					Responsables	Partenaires	Observations
				An1	An2	An3	An4	An5			
		Transporter et déposer les plants à la lisière de la forêt	Les plants sont transportés et déposés à la lisière de la forêt	X					Comité de gestion	ONGPIFSAPRSCEPN	
		Mettre en terre les plants	Les zones dégradées sont reboisées	X					Comité de gestion	ONG PIFSAP RSCEPN	
4	Les villageois sont sensibilisés pour la conservation des RN de la FS	Passer des messages de sensibilisation par le gongoneur	06 criées de gongoneurs sont organisées dans le village	X	X	X	X	X	Comité de gestion	ONG PIFSAP Mairie	
5	Le fétiche Oro est réhabilité dans la forêt sacrée	Construire / réfectionner des habitats pour le fétiche Oro et ses composants	Un Bâtiment de 4m sur 3m est construit pour "Odjouto"			X		X	Comité de gestion	ONG PIFSAP Mairie	
			Un hangar de 3m sur 4m est construit pour "Akéwé"			X		X	Comité de gestion	ONG PIFSAP Mairie	
			Un hangar de 3m sur 4m est construit pour "Adagba"			X		X	Comité de gestion	ONG PIFSAP Mairie	
			Un hangar de 3m sur 4m est construit pour "Olomon"			X		X	Comité de gestion	ONG PIFSAP Mairie	

N°	Résultat	Activités /sous-activités	Indicateurs	Année de réalisation					Responsables	Partenaires	Observations
				An1	An2	An3	An4	An5			
			Un hangar de 4m sur 3m est construit pour "Madjohou"			X		X	Comité de gestion	ONG PIFSAP Mairie	
			Un bâtiment de 4m sur 3m est construit pour "Adjinan"			X		X	Comité de gestion	ONG PIFSAP Mairie	
			Un hangar de 4m sur 3m est construit pour "Ogou"			X		X	Comité de gestion	ONGPIFSAPMairie	
			Une clôture de 2m sur 2m est construite pour "Légba"			X		X	Comité de gestion	ONG PIFSAP Mairie	
			Un bâtiment de 4m sur 3m est construit pour "Vaudoun Oro"			X		X	Comité de gestion	ONG PIFSAP Mairie	
			Une façade est réalisée à l'entrée de la forêt			X			Comité de gestion	ONG PIFSAP Mairie	
			13 sièges en bois sont Réalisés			X		X	Comité de gestion	ONG PIFSAP Mairie	

Série : Production

N°	Résultat	Activités /sous-activités	Indicateurs	Année de réalisation					Responsables	Partenaires	Observations
				An1	An2	An3	An4	An5			
1	Des plantes médicinales sont produites	Acheter 50 plantes médicinales	05 plantes de 10 différentes espèces de plante médicinale sont achées	X					Comité de gestion	ONG PIFSAP RSCEPN	
		Mettre en terre les plants	Des plantules en terre sont observées sur le site	X					Comité de gestion	ONG PIFSAP RSCEPN	

Activités liées au terroir

N°	Résultat	Activités /sous-activités	Indicateurs	Année de réalisation					Responsables	Partenaires	Observations
				An1	An2	An3	An4	An5			
1	L'achaticulture est développée	Appuyer les achaticulteurs	05 éleveurs sont identifiés et formés		X				Comité de gestion	ONG PIFSAP RSCEPN	
			05 éleveurs sont équipés		X				Comité de gestion	ONG PIFSAP RSCEPN	
			05 éleveurs sont suivis		X	X	X	X	Comité de gestion	ONG PIFSAP RSCEPN	
2	L'apiculture est développée	Appuyer les apiculteurs	05 éleveurs sont identifiés et formés			X			Comité de gestion	ONG PIFSAP RSCEPN	

N°	Résultat	Activités /sous-activités	Indicateurs	Année de réalisation					Responsables	Partenaires	Observations
				An1	An2	An3	An4	An5			
			05 éleveurs sont équipés			X			Comité de gestion	ONG PIFSAP RSCEPN	
			05 éleveurs sont suivis			X	X	X	Comité de gestion	ONG PIFSAP RSCEPN	
3	Les champs individuels sont reboisés	Reboiser les champs individuels	2500 plants d'acacias sont mis en terre			X			Comité de gestion	ONG PIFSAP RSCEPN	
			2500 plants d'eucalyptus sont mis en terre			X			Comité de gestion	ONG PIFSAP RSCEPN	

Coût du PAGS de la Forêt sacrée : «Oro-zoun» d'Anagodomé

Série : Protection et conservation

N°	Résultat	Activités /sous-activités	Indicateurs	Coût total (milliers)	Coût de réalisation par an (milliers de FCFA)					Répartition des coûts			Observations
					An1	An2	An3	An4	An5	Commune	PIFSAP	Autres partenaires	
1	Le comité de gestion de la forêt est installé	Relancer le comité de gestion de la forêt sacrée Oro-zoun	Les 09 membres du comité sont connus	0									
			Le bureau du comité est installé	0									Les membres du bureau sont élus par acclamation
2	Les capacités organisationnelles et techniques du comité sont renforcées	Former les membres du comité sur la gestion des ressources naturelles et des biens communs	3 formations sont organisées sur les capacités organisationnelles et la gestion des ressources naturelles	1 050	1 050								03 formations de 3 jours sont organisées Par formation: 5 mbrs formés à 150.000 et le formateur à 200.000
3	Le couvert végétal est restauré	Délimiter les zones dégradées de la forêt sacrée	les zones dégradées sont délimitées et nettoyées	150	150								les travaux sont à 5000f par h/j et exécutés en 30h/J

N°	Résultat	Activités /sous-activités	Indicateurs	Coût total (milliers)	Coût de réalisation par an (milliers de FCFA)					Répartition des coûts			Observations
					An1	An2	An3	An4	An5	Commune	PIFSAP	Autres partenaires	
		Acheter les plants	400 plants de différentes espèces forestières locales sont achetés	125	125								400 plants sont achetés à 200f le plant
		Protéger les plants contre les animaux domestiques	50 cages de protection sont réalisées	100	100								Coût des cages de protection : 2000f par cage
		Mettre en terre les plants	Les zones dégradées sont reboisées	10	10								Coût de plantation : 100f par plant
4	Les villageois sont sensibilisés pour la conservation des RN de la FS	Passer des messages de sensibilisation par le gongoneur	06 criées de gongoneurs sont organisées dans le village	60	12	12	12	12	12				Coût d'une criée : 2.000f
5	Le fétiche Oro est réhabilité dans la forêt sacrée	Construire / réfectionner des habitats pour le fétiche Oro et ses composants	Un Bâtiment de 4m sur 3m est construit pour "Odjouto"	400		200			200				bâtiment de deux pièces en matériaux locaux tous les 3ans
			Un hangar de 3m sur 4m est construit pour "Akéwé"	400		200			200				bâtiment de deux pièces en matériaux locaux

N°	Résultat	Activités /sous-activités	Indicateurs	Coût total (milliers)	Coût de réalisation par an (milliers de FCFA)					Répartition des coûts			Observations
					An1	An2	An3	An4	An5	Commune	PIFSAP	Autres partenaires	
			Un hangar de 3m sur 4m est construit pour "Adagba"	400		200			200				bâtiment de deux pièces en matériaux locaux tous les 3ans
			Un hangar de 3m sur 4m est construit pour "Olomon"	400		200			200				bâtiment de deux pièces en matériaux locaux tous les 3ans
			Un hangar de 4m sur 3m est construit pour "Madjohou"	400		200			200				bâtiment de deux pièces en matériaux locaux tous les 3ans
			Un bâtiment de 4m sur 3m est construit pour "Adjinan"	500		250			250				bâtiment de deux pièces en matériaux locaux tous les 3ans
			Un hangar de 4m sur 3m est construit pour "Ogou"	400		200			200				bâtiment de deux pièces en matériaux locaux tous les 3ans

N°	Résultat	Activités /sous-activités	Indicateurs	Coût total (milliers)	Coût de réalisation par an (milliers de FCFA)					Répartition des coûts			Observations
					An1	An2	An3	An4	An5	Commune	PIFSAP	Autres partenaires	
			Une clôture de 2m sur 2m est construite pour "Légba"	60		30			30				bâtiment de deux pièces en matériaux locaux tous les 3ans
			Un bâtiment de 4m sur 3m est construit pour "Vaudoun Oro"	400		200			200				bâtiment de deux pièces en matériaux locaux tous les 3ans
			Une façade est réalisée à l'entrée de la forêt	200		200							Façade en aggro ciment et décorée
			13 sièges en béton sont Réalisés	200		100			100				13 sièges en bois
Coût de la série				5 255	1 447	1 992	12	12	1 792				

Série de Production

N°	Résultat	Activités /sous-activités	Indicateurs	Coût total (milliers de FCFA)	Coût de réalisation par an (milliers de FCFA)					Répartition des coûts			Observations
					An1	An2	An3	An4	An5	Commune	PIFSAP	Autres partenaires	
1	Des plantes médicinales sont produites	Acheter 50 plantes médicinales	10 plantes de 5 différentes espèces de plante médicinale sont achées	25	25								25 plants sont achetés à 500f le plant
		Mettre en terre les plants	Des plantules en terre sont observées sur le site	5	5								Coût de plantation : 100f par plant
Coût série production				30	30	0	0	0	0				

Activités liées au terroir

N°	Résultat	Activités /sous-activités	Indicateurs	Coût total (milliers)	Coût de réalisation par an (milliers de FCFA)					Répartition des coûts			Observations
					An1	An2	An3	An4	An5	Commune	PIFSAP	Autres partenaires	
1	L'achaticulture est développée	Appuyer les achaticulteurs	05 éleveurs sont identifiés et formés	350		350							une formation de 3 jours est organisée
			05 éleveurs sont équipés	500		500							
			05 éleveurs sont suivis	200		50	50	50	50				
2	L'apiculture est développée	Appuyer les apiculteurs	05 éleveurs sont identifiés et formés	350			350						une formation de 3 jours est organisée
			05 éleveurs sont équipés	500			500						
			05 éleveurs sont suivis	150			50	50	50				
3	Les champs individuels sont reboisés	Reboiser les champs individuels	2500 plants d'acacias sont mis en terre	500			250		250				2500 plants sont achetés à 100f le plant
			2500 plants d'eucalyptus sont mis en terre	750			375		375				2500 plants sont achetés à 150f le plant
Coût des activités du terroir				3 300	0	900	1 575	100	725				
TOTAL PAGS				8 585	1 477	2 892	1 587	112	2 517				

6. DISPOSITIF DE GESTION

La forêt sacrée «Oro-zoun» d'Anagodomè est gérée au niveau local par le CLFS (Comité Local de Gestion de la Forêt Sacrée), un Comité de 11 membres qui a été mis sur pieds au cours des travaux d'élaboration du PAGS. Le CLFS d'Anagodomè sera mis en place par arrêté du maire.

Rôle, composition et attribution du CLFS

Le Comité villageois de gestion en tant que structure de gestion de la FS au niveau local, a notamment pour responsabilités de : (i) assurer la cohérence des interventions et leur complémentarité spatiale et temporelle ; (ii) établir les priorités d'une part et des investissements structurants d'autre part en relation avec la mairie et l'administration forestière.

Le CLFS est l'organe de gestion et de suivi de l'exécution des activités d'aménagement de la forêt sacrée «Oro-zoun» d'Anagodomè. Il est composé de :

- Des représentants de chaque collectivité gestionnaire de la forêt sacrée;
- Du chef de quartier Hounhouèko

Le CLFS est dirigé par un bureau organisé comme suit :

- Président: Chargé du suivi de l'exécution des activités de culte de la forêt sacrée ;
- Secrétaire chargé du suivi des activités de sensibilisation, d'information et de formation ;
- Trésorier, qui gère les ressources
- un responsable chargé du suivi des activités d'aménagement forestier ;
- un responsable chargé des activités culturelle et culturelle.

Les postes sont pourvus à l'issue d'une élection à la majorité simple des membres du comité.

Tableau : Composition du CLFS d'Anagodomè

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1	TOKPANOU Aloukou	Adjinan
2	FASSINOU Dossou	Oga de madjohou
3	FASSINOU Bankolé	Adjoint madjohou
4	FASSINOU Adéyèmi	Adeptes de culte
5	FASSINOU Eric	Oga olomon
6	FASSINOU ARMAND	Adeptes de culte
7	AKOGBETO Dossou	Oga adagba
8	KOUAKANOU François	Chef de quartier
9	OKE Gbènanon	Adjoint Adagba

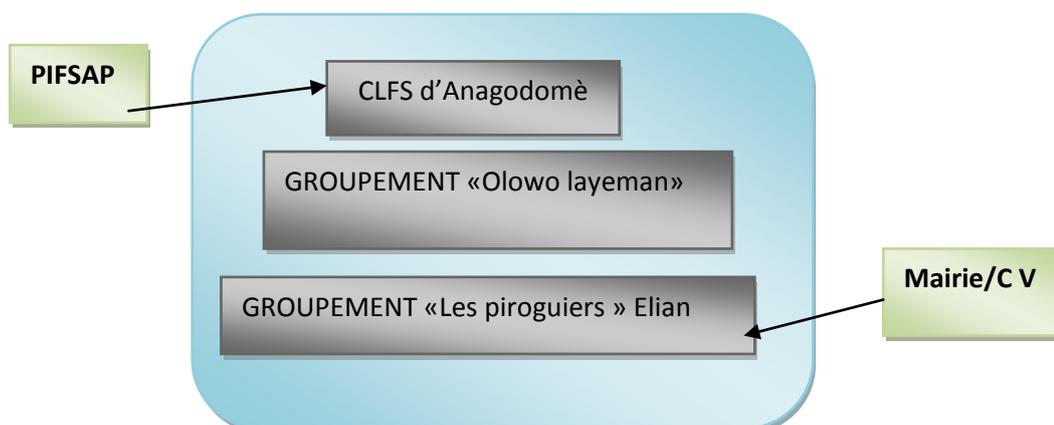
N°	Nom et Prénoms	Qualité
10	DOFON-AKOU Hounyê	Adjoint gou-ga
11	VIWATONOU Sao	Vodoun-gan

Tableau : Composition du bureau CLFS d'Anagodomè

N°	Poste	Nom et Prénoms
1	Président	TOKPANOU Aloukou
2	Secrétaire	FASSINOU Dossou
3	Trésorier	FASSINOU Eric
4	Responsable chargé du suivi des activités d'aménagement forestier	FASSINOU Adéyèmi
5	Responsable chargé des activités culturelle et cultuelle	FASSINOU Bankolé

Ce dispositif s'intègre dans un système d'organisations locales qui collaborent avec des institutions externes

Diagramme de venn de Hounhouèko



6.1- Gestion des produits ligneux

Dans la forêt sacrée «Oro-zoun» d'Anagodomè, l'exploitation du bois est strictement interdite par les gestionnaires, à travers ce plan d'aménagement et de gestion de la FS, ces derniers soutiennent cette interdiction de toute forme d'exploitation, excepté le prélèvement des plantes médicinales mais sous leur contrôle

Les plantations individuelles d'acacia sont aussi souhaitées, comme solutions alternatives par rapport aux besoins en bois énergie et en perches.

6.2- Gestion des produits forestiers non ligneux

L'utilisation des plantes médicinales de la FS sont les seules formes d'utilisation des produits forestiers non ligneux.

Aujourd'hui, il est remarqué une forte pression sur certaines espèces médicinales de la FS du fait de cet usage (adikouin, kpédjré).

Le prélèvement sous le contrôle des gestionnaires est autorisé dans le présent plan, mais pas à but commercial. Il sera procédé en première année, l'enrichissement de la FS d'au moins dix espèces médicinales.

6.3- Fixation de la clé de répartition

Les ressources financières que vont générer la mise en œuvre de certaines activités du PAGS, proviendront essentiellement de l'exploitation des reboisements individuels, de l'apiculture et de l'élevage des escargots. La proposition retenue pour la participation financière aux fonds collectés est :

- Les bénéficiaires des reboisements individuels et collectifs donnent 15% des produits vendus.
- Les bénéficiaires des financements pour l'apiculture et de l'élevage des escargots donneront 10% du financement sur 10ans avec un an de différé.

Les entités à prendre en compte dans la répartition des fonds collectés sont : Le CLFS, Les dignitaires de «Oro-zoun» d'Anagodomè et La mairie

Tableau : Clé de répartition des fonds collectés

N°	Entité	Clé de répartition des fonds (%)	Utilisation des fonds
01	Le CLFS	30	Fonctionnement du CLFS ; Poursuite des entretiens et réaménagement
02	Les dignitaires de «Oro-zoun» d'Anagodomè	40	Organisation des cérémonies et cultes
03	La Mairie	30	Fonctionnement du CCSI Refinancement d'autres PAGS

7. ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Les mesures d'atténuation des effets négatifs et de maximisation des effets positifs de la mise en œuvre du PAGS sont consignées dans le tableau suivant.

Tableau : Point des constats et mesures correctives suggérées pour la mise en œuvre des actions d'atténuation des impacts identifiés

Eléments du milieu	Types d'Impacts	Mesures de renforcement et/ou d'atténuation	Responsables d'exécution	Responsables du suivi	Indicateurs de suivi	Coûts	Sources de financement
Air	- Purification de l'air	- Renforcement de la protection de la FS - Initiation des séances d'IEC au profit des populations riveraines	- Comité villageois de gestion	- Mairie - PIFSAP - Initiés et populations riveraines			
Sol	- Protection des sols contre l'érosion hydrique et éolienne	- Renforcement de la protection de la FS - Initiation des séances d'IEC au profit des populations riveraines	- Comité villageois de gestion	- Mairie - PIFSAP - Initiés et riverains	- Niveau de dégradation des sols		
Eau	- Protection de la nappe phréatique	- Renforcement de la protection de la FS - Initiation des séances d'IEC au profit des populations riveraines	- Comité villageois de gestion	- Mairie - PIFSAP - Initiés et riverains	- Qualité de l'eau de la nappe		
Faune	- Diminution de la pression sur la faune - Protection de la diversité biologique de la FS - Protection assurée du biotope	- Initiation des séances d'IEC au profit des populations riveraines - Renforcement du dispositif de surveillance de la FS	- Comité villageois de gestion	- Mairie - PIFSAP - R/SCEPN	- Nombre de séance d'IEC réalisé/an - Effectif des espèces dans la FS/ an		
Flore	- Accroissement de la richesse spécifique - Augmentation de la densité au sein de la FS - Protection renforcée de la diversité biologique de la FS - Accroissement de la capacité de	- Initiation des séances d'IEC au profit des populations riveraines - Enseignement des techniques de récolte moins destructrices des essences médicinales - Réalisation de pare feu ou des feux de renvoi	- Comité villageois de gestion	- Mairie - PIFSAP - R/SCEPN	- Nombre de séance d'IEC réalisé/an - Evolution de la superficie de la FS - Nombre d'incendie criminel recensé dans la FS/an		Fonds d'aménagement

	<ul style="list-style-type: none"> séquestration de carbone de la FS - Protection des espèces en disparition et/ou protégées 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une équipe de surveillance et de protection de la FS 			<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'espèces autochtones plantées/an 		
Social (culture, culte)	<ul style="list-style-type: none"> - Pérennisation des rites culturels et culturels - Destruction de quelques espèces floristiques - Perturbation des écotopes 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des acteurs au respect des normes et règles de gestion environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité villageois de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie - PIFSAP - R/SCEPN 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance d'IEC réalisé/an - Protocole adopté et mis en exécution 		
Economique	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement des revenus des populations - Professionnalisation des acteurs - Possibilité de subvention de fond d'aménagement, des frais de fonctionnement du comité de gestion et de développement communal 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi régulier des activités des groupements - Recyclage périodique des éleveurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité villageois de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie - PIFSAP - OSC 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance de recyclage/an - Nombre de mission de suivi/an 		Fonds d'aménagement
Politique	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la politique environnementale au niveau de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des acteurs au respect des normes et règles de gestion des ressources naturelles - Mise sur pied d'un comité technique communal chargé de suivre et d'évaluer les activités d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie 	<ul style="list-style-type: none"> - PIFSAP - R/SCEPN 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance d'IEC réalisé/an - Niveau d'implication de la mairie dans l'aménagement et la gestion de la FS 		Fonds de développement communal (Mairie)

8. SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Un système de Suivi-Evaluation axé sur les résultats et les impacts de l'aménagement est nécessaire pour s'assurer de la bonne application du PAGS et faire au besoin des corrections techniques. Il sera mis en œuvre par le PIFSAP avec la participation des principaux acteurs de cogestion.

8.1. Indicateurs de la situation de référence

➤ *Indicateurs de l'aménagement participatif*

Lors de l'évaluation du PAGS, les indicateurs de performance ci-après seront pris en compte :

- efficacité des outils et procédures,
- fonctionnement du comité de gestion,
- gestion du Fonds d'Aménagement et,
- impact du PAGS sur la forêt et sur les populations riveraines.

Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur l'auto-évaluation assistée du comité villageois de gestion de la forêt sacrée;

L'évaluation se fera une fois par an en fin de campagne et sera réalisée par le projet PIFSAP.

➤ *Indicateurs de la gestion administrative*

- nombre de conflits d'attribution,
- nombre de centres de décision,
- nombre de participants aux réunions,
- application des décisions,
- maîtrise des procédures administratives,
- respect des délais,
- circulation de l'information,
- capacité à régler les problèmes,
- organisation des archives.

➤ *Indicateurs d'évaluation de la gestion financière et du matériel*

- le détournement des fonds,
- la discipline budgétaire,
- le taux de collecte des contributions,
- la régularité des versements de fonds,
- le respect des délais ;

- le montant annuel des fonds de gestion ;
 - la qualité du contrôle ;
 - le taux d'investissement.
- **Indicateurs de conservation de la biodiversité**
 - mesure de la viabilité de l'écosystème à conserver,
 - niveau de la pression anthropique sur les ressources,
 - nombre de cas de fraudeurs appréhendés,
 - respect des règles en matière de récolte des plantes médicinales,
 - nombre de cas d'empiètement sur les limites de la forêt sacrée,
 - nombre de plants mis en terre.
 - **Indicateurs au niveau culturel ou cultuel**
 - niveau de satisfaction des conservateurs ou des fidèles,
 - niveau de conservation et d'exécution des rites associés à la divinité de la forêt.

8.2. Suivi de la conservation

Un suivi local de la conservation de la diversité biologique est animé par le comité villageois de gestion de la forêt sacrée. Un suivi externe est aussi assuré périodiquement par le PIFSAP en conformité avec leur agenda propre. Les coûts de réalisation du suivi sont à la charge de chaque acteur.

8.3. Suivi des activités des groupements

Le comité de gestion suit l'évolution de l'élevage au sein des groupements. Il contrôle la gestion des équipements et des revenus issus de l'élevage. Un Suivi externe est aussi assuré périodiquement par le PIFSAP conformément à leur agenda propre.

Par ailleurs, l'évaluation annuelle d'exécution du Plan de Gestion (PAG) sera effectuée par le PIFSAP.

Des contrôles d'avancement de la mise en œuvre du PAGS seront organisés chaque trimestre par la Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) par le biais du Responsable Communal pour l'Environnement et la Protection de la Nature (R/CEPN).

Une évaluation à mi-parcours d'exécution du PAGS sera organisée, soit à la deuxième ou la troisième année de la période d'aménagement.

Le PIFSAP, la Mairie et le comité villageois de gestion contribuent aux travaux d'évaluation.

9. ELABORATION DU COUT DE LA MISE DU PLAN SIMPLE DE GESTION

9.1- Evaluation des charges

Tableau : Répartition des charges

N°	Série	Coût en millier de franc CFA					
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
1	Protection et conservation	1 447	1 992	12	12	1 792	5 255
2	Production	30	0	0	0	0	30
3	Activités liées au terroir	0	900	1575	100	725	3 300
TOTAL		1 477	2 892	1 587	112	2 517	8 585

9.2- Evaluation des produits

Les activités qui seront mises en œuvre dans ce PAGS vont surtout renforcer la protection et la conservation de la FS mais accessoirement l'apiculture et l'élevage des escargots qui vont démarrer respectivement en année 3 et année 2 pourront générer des revenus à partir de l'année 4. De même les plantations d'acacia et d'eucalyptus qui mettront plus de 4ans avant d'être coupé vont aussi générer des revenus substantiels à leurs promoteurs. Le CLFS est chargé de suivre tous les promoteurs ayant bénéficié d'un appui du projet. Afin d'assurer le succès des activités et aussi de collecter les redevances (Apiculteurs et arcaniculteur, 20% du financement reçu sur 5ans)

10. CONCLUSION

A la fin d'un processus passionnant et très ouvert aux concertations publiques avec les dignitaires de la forêt sacrée et quelques personnes ressources à divers niveaux, le Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) de la forêt sacrée est élaboré. Il reste un outil, à la limite un document, dont seul le bon usage assurera la bonne conservation des ressources de la forêt.

Il est désormais le guide pour toutes les interventions (aménagement) dans la forêt sur une période de cinq ans. C'est un outil pour tous et dont la mise en œuvre des actions planifiées devra se faire dans une logique de recherche de consensus et d'adhésion des partenaires et communautés bénéficiaires

ANNEXES

Tableau : Liste des participants aux travaux d'élaboration du PAGS

N°	Nom et Prénoms	Sexe
1	TOKPANOU Aloukou	M
2	FASSINOU Dossou	M
3	FASSINOU Bankolé	M
4	FASSINOU Adéyèmi	M
5	FASSINOU Eric	M
6	FASSINOU ARMAND	M
7	AKOGBETO Dossou	M
8	KOUAKANOU François	M
9	OKE Gbènanon	M

Croquis : Carte participative de la FS «Oro-zoun» d'Anagodomè

